



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

entreprises

Question écrite n° 61768

Texte de la question

Alors que la visite d'entreprise n'est pas intégrée dans les statistiques du secrétariat d'État au tourisme malgré le succès de plus en plus important qu'elle rencontre, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre délégué au tourisme s'il entend mettre en place les outils de suivi de cette activité permettant d'en mesurer l'importance et, partant, d'en organiser le développement.

Texte de la réponse

Compte tenu de l'importance grandissante du tourisme de découverte économique (TDE, anciennement tourisme industriel), ODIT France, en relation avec la direction du tourisme et l'assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie, poursuit depuis 1999 un travail de veille régulier sur cette filière. Une enquête annuelle est réalisée à travers une base de données qui se développe et qui compte aujourd'hui plus de 4 000 entreprises, musées-patrimoines et sites scientifiques. Ainsi, l'enquête 2003 a porté sur 2 800 sites prenant en compte 2 400 entreprises et 400 musées/sites scientifiques. Elle a pu montrer que les entreprises ont attiré plus de 6,2 millions de visiteurs (+ 6,2 % par rapport à 2002), tandis que les musées/sites scientifiques en accueillaient 7,2 millions (+ 4 % par rapport à 2002). Parallèlement, la direction du tourisme a engagé un partenariat avec la Fédération des écomusées et musées de sociétés qui compte parmi ses adhérents de nombreux établissements axés sur le tourisme de découverte économique. La convention triennale signée entre le ministre délégué au tourisme et la Fédération des écomusées en 2002 porte notamment sur la conception d'une politique de développement touristique des écomusées (mise en place d'un dispositif d'observation et d'évolution qualitative de l'offre touristique du réseau, rédaction d'une charte de qualité de l'accueil du tourisme en écomusée), la création d'outils d'aide au développement professionnel des écomusées (nouvelles technologies de l'information et de la communication, formation des personnels au marketing et à l'accueil, aide à la création de boutiques sur les sites). Une nouvelle convention triennale 2005-2007 devrait permettre l'inscription du réseau des écomusées dans la dynamique du plan qualité France, le développement de synergies entre les acteurs culturels et touristiques sur les territoires et le renforcement du tourisme de découverte économique.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61768

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mars 2005, page 3184

Réponse publiée le : 26 avril 2005, page 4400